

Direction Territoriale EST  
Service Territorial Voirie et Réseaux  
72, rue Henri Barbusse  
93308 Aubervilliers Cedex  
Tél : 01.71.86.36.93  
Mail : DTest.arretesAUB.LAC@plainecommune.fr  
VS/VMo

**Arrêté n° 2024AUB - 713  
prorogeant l'arrêté n°ACT2024AUB - 587**

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**rue du GOULET entre la rue LOUIS FOURRIER et la rue du MOUTIER - 93300  
AUBERVILLIERS**

**LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** l'arrêté de délégation du 22 juillet 2020

**VU** l'arrêté n°ACT2024AUB - 587 en date du 09/10/2024

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales,

**ARRETE**

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté ACT2024AUB - 587 du 09/10/2024, portant réglementation de la circulation rue du GOULET entre la rue Louis FOURRIER et la rue du MOUTIER - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 13/12/2024.

**Article 2**

L'exécution du présent arrêté qui sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 06 DEC. 2024

Pour Le Maire et par délégation,

  
Damien BIDAI  
le 7ème Adjoint délégué

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.  
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

